

**RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 1**

**Référence :** ENG-1 (Énergir), Notes sténographiques du 30 septembre 2020, volume 16, page 79.

**Demande :** Pour les pièces B-0336, B-0349, B-0350 et B-0353, faire l'appariement entre ces pièces et l'affirmation solennelle correspondante (demandé par la Régie).

**Réponse :**

Énergir confirme que les pièces B-0336, B-0349, B-0350, B-0353 sont effectivement couvertes par des déclarations solennelles déjà versées au dossier. À cet égard, Énergir réfère la Régie aux correspondances d'Énergir du 15 juillet 2020 (B-0331) ainsi que du 11 août 2020 (B-0346).